



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du mardi, 10 février 2015, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic, à 19 h**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général  
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015;

1.3.- Avis de motion concernant le régime de retraite des élus;

**RÉSOLUTION  
2015-02-040**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 2.0.- MAIRIE

2.1.- Le Comité de suivi de Canadian Malartic – Désignation d'un représentant;

### 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Demande d'adhésion au programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif de l'Union des municipalités du Québec;

3.2.- Reconnaissance de la Ligne d'intervention téléphonique en prévention du suicide de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Place des Argousiers aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'Union des municipalités du Québec;

3.3.- Protocole d'entente de soutien financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018: Musée minéralogique de Malartic;

3.4.- Nomination des membres du Comité de travail pour la réalisation du complexe multisports;

### 4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Subventions – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

4.2.- Réaménagements budgétaires au 31 décembre 2014;

4.3.- Adoption du *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 853,83 \$;*

### 5.0.- URBANISME

5.1.- Adoption du *Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle I-3;*

5.2.- Adoption du plan d'action de la Ville de Malartic pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) pour la période 2015-2019;

5.3.- Nomination des membres du Comité de suivi du plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre (GES);

5.4.- Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013;

5.5.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à monsieur Serge Daigle – 661, rue Royale;

### 6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

### 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Fête de l'Arctic : Demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis de réunion;

### 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

9.1.- Programme d'aide financière pour la formation des pompiers;

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- La Traversée des Z'Elles : 18 et 19 juillet 2015;

11.2.- Soirée Casino – L'Aile brisée – 7 mars 2015;

11.3.- Société d'histoire de Malartic – Adhésion 2015;

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

12.1.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Pacte rural;

12.2.- Appui à la Place des Argousiers dans le cadre du Pacte rural;

13.0.- **CORRESPONDANCE**

13.1.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Part de la ristourne  
de 4 000 000 \$;

13.2.- Assemblée générale constitutive du Forum jeunesse de l'Abitibi-  
Témiscamingue (FJAT);

13.3.- Société canadienne du cancer : Mois d'avril Mois de la jonquille;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015,  
tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Avis de motion concernant le régime de retraite des élus**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Tommy Auger-  
Cadieux qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de  
ce conseil, un *Règlement concernant le régime de retraite des élus.*

2.0.- **MAIRIE**

RÉSOLUTION  
2015-02-041



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

RÉSOLUTION  
No de résolution  
2015-02-042

2.1.- **Le Comité de suivi de Canadian Malartic – Désignation d'un représentant**

---

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la Ville pour siéger au Comité de suivi de Canadian Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, Martin Ferron, pour représenter la Ville de Malartic auprès du Comité de suivi de Canadian Malartic;

Adoptée.

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION  
2015-02-043

3.1.- **Demande d'adhésion au programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif de l'Union des municipalités du Québec**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-02-044

3.2.- **Reconnaissance de la Ligne d'intervention téléphonique en prévention du suicide de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Place des Argousiers aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'Union des municipalités du Québec**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ligne d'intervention téléphonique en prévention du suicide de l'Abitibi-Témiscamingue, œuvrant sur le territoire de la Ville de Malartic, demande d'être reconnu par le conseil municipal aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la Place des Argousiers, œuvrant sur le territoire de la Ville de Malartic, demande d'être reconnu par le conseil municipal aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

IL EST PROPOSÉ par les conseillers Sylvie Daigle et Jean Turgeon



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE la Ligne d'intervention téléphonique en prévention du suicide de l'Abitibi-Témiscamingue aux fins du programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

DE RECONNAÎTRE la Place des Argousiers aux fins du programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-02-045

3.3.- **Protocole d'entente de soutien financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018: Musée minéralogique de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut soutenir financièrement et techniquement le Musée minéralogique de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente doit être conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente de soutien financier et technique (machineries et main-d'œuvre) avec le Musée minéralogique de Malartic, tel qu'il appert de l'entente proposée par le directeur général de la Ville;

QUE le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ladite entente;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-02-046

3.4.- **Nomination des membres du Comité de travail pour la réalisation du complexe multisports**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire se munir d'un complexe multisports;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONSTITUER un Comité de travail pour la réalisation du complexe multisports;

DE MANDATER le Comité de travail pour la réalisation du complexe multisports afin de formuler des demandes de subvention, d'estimer les coûts rattachés à la construction d'un complexe multisports et de recommander au conseil municipal les estimés et analyses;

DE NOMMER monsieur le maire, Martin Ferron, madame Catherine Larivière, conseillère, monsieur Jean Carrier, directeur général, madame



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière, madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, monsieur Yan Bergeron, directeur du Service des travaux publics et des services techniques et monsieur Éric Robin, régisseur aux bâtiments, sur ce comité;

Adoptée.

### 4.0.- TRÉSORERIE

#### 4.1.- Subventions – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 15 000 \$ pour la réfection des rues Jacques-Cartier et La Salle suivant le programme (PAARRM) 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 35 000 \$ pour la réfection des rues Jacques-Cartier et La Salle suivant le programme (PAARRM) 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux autorisés pour la réfection des rues Jacques-Cartier et La Salle, à Ville de Malartic, ont été réalisés;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues Jacques-Cartier et La Salle, à Ville de Malartic, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE la directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Malartic soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les documents et formulaires prévus à cet effet;

Adoptée.

#### 4.2.- Réaménagements budgétaires au 31 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par la directrice du Service des finances et trésorière au 31 décembre 2014, tels que présentés;

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à faire les réaménagements budgétaires demandés à même le budget d'opérations de la Ville;

Adoptée.

#### 4.3.- Adoption du Règlement numéro 836 autorisant des travaux de

RÉSOLUTION  
2015-02-047

RÉSOLUTION  
2015-02-048

RÉSOLUTION



2015-02-049  
No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant  
une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 853,83 \$

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie - phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 853,83 \$*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

5.0.- **URBANISME**

RÉSOLUTION  
2015-02-050

5.1.- **Adoption du Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage  
numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle I-3**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle I-3*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-02-051

5.2.- **Adoption du plan d'action de la Ville de Malartic pour la réduction  
des gaz à effet de serre (GES) pour la période 2015-2019**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a signé une convention concernant le Programme Climat Municipalités consistant en l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction en avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au plan d'action de la Ville de Malartic pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) pour la période 2015-2019 afin de se conformer aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan d'action de la Ville de Malartic pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) pour la période 2015-2019 préparé par le Groupe Stavibel (MA0003-003-RE-04) dans le cadre du Programme Climat Municipalités, tel que présenté;

DE NOMMER la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Nathalie Touzin, pour agir à titre de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

responsable du projet de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

D'AUTORISER la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Nathalie Touzin à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents relatifs et nécessaires dans le cadre de la gestion de cette subvention;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-02-052**

**5.3.- Nomination des membres du Comité de suivi du plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre (GES)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté son plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) pour la période 2015-2019, laquelle est conforme aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONSTITUER un Comité de suivi du plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre (GES);

DE NOMMER monsieur Jude Boucher, conseiller, madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement et monsieur Yan Bergeron, directeur du Service des travaux publics et des services techniques, sur ce comité;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-02-053**

**5.4.- Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013, tel que déposé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-02-054**

**5.5.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à monsieur Serge Daigle – 661, rue Royale**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la façade du 661, rue Royale ont été complétés;

CONSIDÉRANT QUE le tout est conforme et respecte les exigences du *Règlement numéro 810 établissant un programme de revitalisation pour la période 2013-2015 de la rue Royale;*

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ACCORDER la demande d'aide financière de 3 923,52 \$ à monsieur Serge Daigle;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

RÉSOLUTION  
2015-02-055

7.1.- **Fête de l'Artic : Demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis de réunion**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture organise la Fête de l'Artic prévue les 27, 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2015 au Camping régionale de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'un permis de réunion doit être accordé pour les différentes activités qui auront lieu au Camping régional de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer la demande de permis de réunion concernant la tenue d'activités au Camping régional de Malartic aux dates et heures suivantes :

- Vendredi le 27 février 2015 de 19 h 30 à 23 h;
- Samedi le 28 février 2015 de 12 h à 17 h;
- Dimanche le 1<sup>er</sup> mars 2015 de 12 h à 17 h;

Adoptée.

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

RÉSOLUTION  
2015-02-056

9.1.- **Programme d'aide financière pour la formation des pompiers**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic prévoit la formation de 3 candidats à *Pompier 1*, 10 candidats à *Opérateurs de pompes*, 6 candidats à *Sauvetage vertical* et 6 candidats à *Sauvetage espace clos* au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or en conformité avec l'article 6 du programme;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

### 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

### 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

### 11.1.- La Traversée des Z'Elles : 18 et 19 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande de financement formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OFFRIR gratuitement des déjeuners de type « continental », de même que la location du Pavillon d'accueil et d'information du Parc du Belvédère pour les participantes de la Traversée des Z'Elles qui aura lieu les 18 et 19 juillet 2015;

Adoptée.

### 11.2.- Soirée Casino – L'Aile brisée – 7 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande de financement formulée;

RÉSOLUTION  
2015-02-057

RÉSOLUTION  
2015-02-058



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PARTICIPER à la Soirée Casino qui aura lieu le 7 mars 2015 en achetant 2 billets à 75 \$ chacun;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-02-059

11.3.- **Société d'histoire de Malartic – Adhésion 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'adhésion formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à la Société d'histoire de Malartic comme Membre partenaire Or au coût de 250 \$ pour l'année 2015-2016;

Adoptée.

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

RÉSOLUTION  
2015-02-060

12.1.- **Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'Or de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'agrandissement de la cuisine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de l'âge d'Or de Malartic. dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-02-061

12.2.- **Appui à la Place des Argousiers dans le cadre du Pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE la Place des Argousiers demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'aménagement de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'APPUYER la Place des Argousiers dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

### 13.0. CORRESPONDANCE

#### 13.1.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Part de la ristourne de 4 000 000 \$

Correspondance a été déposée au conseil.

#### 13.2.- Assemblée générale constitutive du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT)

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT) tient son assemblée générale de fondation le 27 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'abolition de la Conférence régionale des Élus (CRE), le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT) doit s'incorporer pour poursuivre ses mandats jeunesse dans la région;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Tommy Auger-Cadieux à titre de représentant de la Ville de Malartic auprès de la société qui sera formée en remplacement du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT);

Adoptée.

#### 13.3.- Société canadienne du cancer : Mois d'avril Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

RÉSOLUTION  
2015-02-062

RÉSOLUTION  
2015-02-063



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

Adoptée.

### 14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

### 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 20

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-02-064

  
MARTIN FERRON  
MAIRE

  
Mc GÉRALD LAPRISE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT ET GREFFIER